

Longueuil, le 21 octobre 2021

AUX ÉLEVEURS DE PORCS
RÉVISION À LA BAISSÉ DU PRIX DE POOL PRÉLIMINAIRE
ACTION DE GRÂCE
PÉRIODE DU 3 AU 30 OCTOBRE 2021 - SEMAINES 2021-40 À 2021-43

Madame, Monsieur,

Les Éleveurs ont dû revoir à la baisse le prix de pool préliminaire prévu initialement pour la période du 3 au 30 octobre 2021. Rappelons, par exemple, que ce prix avait été fixé à 223 \$ par 100 kg à l'indice 100 pour le regroupement d'ententes Qualité Québec.

Le prix de pool préliminaire est déterminé à partir d'une analyse des tendances du marché à court et moyen terme. Il doit être conservateur et légèrement inférieur au prix facturé aux acheteurs afin de permettre aux Éleveurs de porcs de conserver une marge suffisante pour gérer les risques du marché.

Prix du marché plus bas que prévu

Dans la troisième semaine d'application du présent pool, soit depuis le 17 octobre dernier, le prix réel du marché a diminué chaque jour - contrairement à ce qui avait été anticipé - à un point tel que le prix de pool préliminaire fixé par les Éleveurs s'est retrouvé plus élevé que le prix facturé aux acheteurs.

Afin d'éviter de verser aux éleveurs des sommes en trop qu'ils seraient obligés de rembourser par la suite, le prix de pool préliminaire a été revu à la baisse pour chacun des regroupements d'ententes. Ainsi, pour les deux dernières semaines d'application du pool, soit pour les abattages du 17 au 30 octobre, le prix de pool préliminaire aux 100 kg à l'indice 100 sera modifié comme suit :

Regroupement d'ententes	Pool préliminaire	Pool préliminaire revu à la baisse 17 au 30 oct.
1 – Qualité Québec	223,00\$	200,00\$
21 – Olymel Plus	222,00\$	199,00\$
44 – Olymel Plus Sélection	223,00\$	200,00\$
115 – CBCo JBMC	225,00\$	202,00\$
119 – Qualité Québec (80)	223,00\$	200,00\$

Ajustement final du prix de pool

Dans la semaine du 31 octobre, les Éleveurs calculeront le prix moyen de vente réel facturé aux acheteurs pour la période du 3 au 30 octobre. Deux situations pourront alors être observées au sujet des porcs vendus au cours de cette période :

1. Pour les éleveurs dont le prix moyen reçu sera **inférieur** au prix moyen de vente réel, un ajustement égal à l'écart observé leur sera versé par les Éleveurs.
2. Pour les éleveurs dont le prix moyen reçu sera **supérieur** au prix moyen de vente réel, un ajustement égal à l'écart observé sera retenu sur le prochain versement fait par les Éleveurs.

Si des informations complémentaires étaient nécessaires, n'hésitez pas à communiquer avec le Service de la mise en marché au numéro sans frais **1-800 363-7672**.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, nos sincères salutations.



Claudine Lussier, agr., M.Sc.
 Directrice de la Mise en marché